

FORMATION DES BENEVOLES ASSOCIATIFS DES LANDES

Pour qui ?

Les formations des bénévoles associatifs des Landes sont GRATUITES. Elles s'adressent aux acteurs associatifs et à toute personne, association ou structure souhaitant s'engager bénévolement dans le développement de la vie associative et de la citoyenneté locale.

Où ?

- A Mont de Marsan – à la Ligue de l'enseignement (**Modules 2 et 4**), au Cercle des Citoyens (**module 3**), au Conseil départemental (**module 8**)
- A Pontonx-sur-Adour – Maison des Associations (**Module 1**)
- A Rion des Landes – Maison de quartier (**Module 5**)
- A Aire-sur-l'Adour – Siège de l'A.F.C.A. (**Module 6**)
- A Pissos – à la Fédération des Cercles de Gascogne (**Module 7**)

Modalités de participation

Vous pouvez vous inscrire à un ou plusieurs modules, auprès du **Centre de Ressources Départemental à la Vie Associative (CRDVA)** de la Ligue de l'enseignement Fédération des Landes :

- En complétant et en nous renvoyant par courrier ou par mail le bulletin d'inscription joint.
- En contactant directement Olivier SADOUL, Délégué à la vie associative – 05 58 06 31 32 - osadoul@laligue40.fr

La Ligue de l'enseignement des Landes

- La Ligue de l'enseignement des Landes anime un **Centre de Ressources Départemental à la Vie Associative (CRDVA)**, au service de toutes les associations landaises : aide à la réalisation de projets, conseils pratiques, organisation de formations pour les bénévoles associatifs, au plus près des territoires.
- **Un site internet spécialement dédié à l'accompagnement de la vie associative**, est accessible à toute association et porteur de projets : informations pratiques, dossiers spécialisés, Gazette des associations.

www.40.assoligue.org

Le programme de formation des bénévoles associatifs des Landes **est soutenu par le Conseil départemental des Landes et le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports** (Fonds pour le Développement de la Vie Associative).



FORMATION DES BENEVOLES ASSOCIATIFS DES LANDES

PROGRAMME DU 1^{ER} SEMESTRE 2017
(MARS-JUIN 2017)

« Des associations bien outillées
agissent mieux dans la Cité »

MODULES DE BASE

4 séances conçues pour apporter des réponses aux questions générales qui se posent aux associations.

Nous vous encourageons à participer à l'ensemble du cycle.

1. Bien gérer son association au quotidien

Jeudi 30 mars 2017, de 18h00-21h00 à Pontonx

Ce module répond à deux objectifs : d'une part aborder la question des statuts associatifs : comment les rédiger, les modifier, dans le respect du cadre légal et pour un fonctionnement démocratique efficace ; d'autre part, aborder les principes généraux du fonctionnement associatif (vie statutaire, gestion, rôle des dirigeants).

2. La responsabilité des dirigeants associatifs

Jeudi 06 avril 2017 de 18h00 à 21h00 à Mont de Marsan

Les premières obligations d'une association, la responsabilité juridique des dirigeants (responsabilité civile, pénale, financière), mais aussi celle des adhérents. Ce module abordera **les informations et règles juridiques essentielles, afin de gérer son association dans le respect du cadre réglementaire et des évolutions de la jurisprudence associative.**

3. Mieux communiquer pour mieux se développer

Jeudi 11 mai 2017 de 18h00 à 21h00 à Mont de Marsan

- Maîtriser les bases essentielles pour conduire un projet de communication efficace, en direction de la Presse Quotidienne Régionale et des réseaux sociaux.
- Panorama des outils essentiels de la communication associative (dossier de presse, communiqués de presse, veille numérique).

4. Initiation à la comptabilité associative

Samedi 10 juin 2017, 9h-12h et 14h-17h à Mont de Marsan

Ce module de formation abordera les 4 axes indispensables à une première approche globale de la comptabilité associative :

- La définition de la comptabilité.
- L'organisation et les obligations des associations en matière de comptabilité.
- Savoir enregistrer les principales opérations comptables.
- Enumérer et appliquer les spécificités de la comptabilité associative.

MODULES SPÉCIFIQUES

4 modules thématiques proposés, afin d'approfondir des sujets importants pour le développement associatif.

Ces formations offrent des aides méthodologiques concrètes.

5. La mobilisation des bénévoles associatifs

Jeudi 13 avril 2017, de 18h00 à 21h00 à Rion des Landes

Comment attirer et impliquer durablement les bénévoles dans une association, et ainsi favoriser une meilleure transmission et un meilleur partage des compétences ? **Dynamiser le bénévolat au sein de sa structure permet de construire l'avenir de son association.**

6. Maîtriser l'organisation de ses événements

Jeudi 18 mai 2017 de 18h00 à 21h00 à Aire sur l'Adour

- Cibler le(s) objectif(s) de son événement associatif.
- Maîtriser une méthodologie d'organisation événementielle.
- Les principales responsabilités de l'organisateur, en fonction du type de manifestation et les exigences prioritaires à respecter (publicité, promotion, droits d'auteur, déclarations, billetterie, etc.).

7. Créer et faire vivre un Projet culturel de territoire

Jeudi 1^{er} juin 2017 de 18h00 à 21h00 à Pissos

Un projet culturel de territoire, au sens large, permet de créer du lien social autour d'une ambition ou d'un événement, artistique, éducatif ou sportif. Ce module abordera trois axes essentiels : qu'est-ce qu'un projet culturel de territoire ? Quels outils, quelles méthodes de mise en œuvre ? Quel cadre institutionnel et juridique d'un projet culturel de territoire ?

8. Le paysage institutionnel du monde associatif, les relations avec l'Etat et les collectivités

Jeudi 8 juin 2017 de 18h00 à 21h00 à Mont de Marsan

Ce module abordera la réalité économique, sociale et culturelle du monde associatif, les relations entre les pouvoirs publics et les associations, les actions du Conseil départemental des Landes en matière d'aide à la vie associative. *En présence de Philippe COURTESSEYRE, Directeur adjoint Jeunesse et Sports au Conseil départemental des Landes, et Maïté DUSSAU, Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse à la DDCSPP des Landes.*